

Classement National "Activité Sportive"

Pour participer à l'objectif **"Plus de voiles sur l'eau"** il semblait nécessaire de valoriser nos structures qui s'impliquent et organisent des compétitions. C'est chose faite avec la **mise en place dès 2019 du Classement National "Activité Sportive"** des Clubs qui classera nos clubs organisateurs en valorisant leur dynamisme dans l'organisation d'épreuves sportives. Ainsi, chaque club marquera un point par coureur / équipage classé pour toute épreuve de grade 5B 5C qu'il organise (dans la limite de 30 épreuves) et ce, quel que soit le club d'appartenance du coureur qui participe. Ce nouveau classement va permettre une reconnaissance du dynamisme de la pratique compétitive des clubs en comptabilisant le nombre de participants sur chaque régates de grade 5B 5C organisée par chaque club.

Ainsi dans chaque région, il sera facile pour nos régatiers de connaître les clubs les plus actifs dans les pratiques compétitives et ainsi s'orienter vers eux en fonction de leur projet de pratique.

Dorénavant, avec ces nouveaux systèmes d'attribution de points et le Classement National « Activité Sportive » des Clubs, les clubs sont encouragés à organiser des régates et les licenciés ont tout intérêt à y participer ! Une régates qui comporte au moins 20 bateaux rapportera un maximum de points à chaque coureur, quel que soit son classement et un club engrangera plus de points pour l'organisation d'une épreuve qui comporte un nombre important de coureurs.

Nous souhaitons que ces mesures permettent à tous les coureurs de trouver un intérêt plus fort à naviguer et à participer aux nombreuses épreuves organisées par nos structures qui s'investissent et développent l'activité sportive voile sur nos côtes et sur nos beaux plans d'eau intérieurs.

Bonne saison 2020 à tous !